

Mardi 1^{er} juin 2021

Note aux rédactions

Travaux de renouvellement de la couche de roulement sur la RD159 Commune de Villers-Sire-Nicole

Gestionnaire de près de 4 500 kilomètres de routes, le Département du Nord agit chaque jour pour les rendre plus sûres et confortables.

À compter du mercredi 2 juin 2021 et pour une durée de 10 jours (sous réserve des conditions climatiques), le Département du Nord entreprendra des travaux de réfection de la couche de roulement sur la RD159, rue de Bettignies sur la section comprise entre le panneau d'entrée d'agglomération et le giratoire de la Grand Place.

Ces travaux permettront d'assurer la pérennité de la chaussée et d'améliorer le confort pour les usagers et les riverains.

Organisation des travaux :

Durant les travaux, la circulation sera fermée sur la RD159, de la sortie de Bettignies au giratoire de la Grand Place à Villers-Sire-Nicole. Une déviation sera mise en place dans le sens Bettignies vers Villers-Sire-Nicole : depuis l'intersection RN2 / RD159 à Bettignies (route de Mons / route de Villers-Sire-Nicole), suivre la RN2 (route de Mons à Bettignies et à Mairieux), à Mairieux, prendre à gauche la RD136 (avenue du Floricamp, route d'Elesmes à Mairieux, et route de Mairieux à Bersillies), au giratoire RD136 / RD228, prendre à gauche RD228 vers Bersillie/Villers-Sire-Nicole (rue de Maubeuge à Bersillies et Villers-Sire-Nicole), et inversement.

Montant des travaux : 88 000 euros TTC entièrement financés par le Département du Nord.

Mise en place des clauses d'insertion :

Les entreprises chargées de la réalisation des travaux devront employer des personnes inscrites dans un parcours d'insertion pour un total de 15 heures prévues.



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBTP en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux ont également suivi un protocole visant à assurer la sécurité de tous.